

VILLE DE MONTRÉAL

AVIS PUBLIC EN VERTU DE L'ARTICLE 193 DE L'ANNEXE C DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

À sa séance du 30 juillet 2014, le comité exécutif a autorisé l'accomplissement des formalités prévues à l'article 193 de l'annexe C de la Charte, afin que la Ville soit libérée des restrictions qui affectent ses titres dans l'usage futur des lots suivants :

- lots 3 850 721, 3 850 722, 3 850 723, 4 066 574, 4 066 575 et 4 066 576 du cadastre du Québec, situés au sud-ouest de la 3^e Avenue, entre les rues René-Lévesque et Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (CE14 1132)

(croquis CR 6958 à insérer)

- lot 1092 812 du cadastre du Québec, situé au nord-est de la 9^e Avenue et au nord-ouest de la rue Sainte-Catherine Est, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (CE14 1133)

(croquis CR 6960 à insérer)

- lots 1 093 542, 1 093 551, 2 647 304, 2 647 305, 2 647 306, 2 647 307 et une partie du lot 1 093 547 du cadastre du Québec, situés au nord de la 2^e Avenue, entre les rues René-Lévesque et Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (CE14 1134)

(croquis CR 6959 à insérer)

- lots 3 620 991 à 3 621 000, 3 621 002 à 3 621 016 et une partie du lot 5 074 273 du cadastre du Québec, situés sur le quadrilatère formé par la rue Victoria, la 16^e Avenue, la rue Parent et la 17^e Avenue, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (CE14 1135)

(croquis CR 6954 à insérer)

- une partie des lots 1 276 746, 1 276 748, 1 276 749, 1 276 750, 1 276 751, 1 276 752, 1 276 753, 1 276 757 et le lot 1 276 756 du cadastre du Québec, situés au sud-est de l'avenue Salomon-Marion et au nord-ouest de l'avenue Élie-Beauregard, dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles (CE14 1136)

(croquis CR 6870 à insérer)

Montréal, le 10 septembre 2014

Le greffier de la Ville,
M^e Yves Saindon